



---

## Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

---

### Compte-rendu du Groupe de travail « Gestion » Le 21 mars 2012, CRPMEM Poitou-Charentes, La Rochelle

---

Réf. : HC/JJ/19-a/2012

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : [jjourdain@comite-peches.fr](mailto:jjourdain@comite-peches.fr)

#### **Ordre du jour :**

- Point sur l'état d'avancement du Docob ;
- Identification des enjeux de conservation du site :
  - Présentation de la démarche ;
  - Analyse des interactions entre les caractéristiques écologiques et activités socio-économiques ;
  - Définition des enjeux de conservation.
- Introduction à la prochaine étape : objectifs de développement durable du site ;
- Questions diverses.

---

Début de la réunion : 10h15

**M. Jérôme Jourdain**, chargé de mission Natura 2000 en mer, accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*).

Il démarre la séance par un point sur l'état d'avancement de l'élaboration du Docob. Il rappelle que l'objectif principal de la démarche Natura 2000 est de maintenir ou de restaurer dans un bon état de conservation les habitats, les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats justifiant la désignation du site.

Dans le cas du Plateau de Rochebonne, le site a été désigné au titre de la directive « Habitat » pour l'habitat « Récifs », les espèces « Grand dauphin » et « Marsouin commun » et l'habitat de l'espèce Grand dauphin. Le chargé de mission rappelle ensuite que la première phase de travail concernant la réalisation de l'état des lieux du site s'est achevée et a été validée lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 28 février 2012 à Nantes. Il explique que le premier groupe de travail « Gestion » va

1

---

#### Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z  
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : [cnpmem@comite-peches.fr](mailto:cnpmem@comite-peches.fr)

permettre de faire le lien avec la seconde phase de travail qui est l'identification des enjeux du site et la définition des objectifs de conservation et des actions de gestion. Ainsi, le chargé de mission développe les prochaines phases de travail et annonce que le GT « Gestion » se réunira 3 ou 4 fois, en fonction de l'état d'avancement, d'ici le mois de juin 2012.

Afin de replacer ce premier GT « Gestion » dans son contexte, M. Jérôme Jourdain rappelle les principaux résultats des diagnostics socio-économique et écologique :

- *La pêche professionnelle est l'activité la plus pratiquée sur le site ;*
- *Les conditions météorologiques conditionnent fortement la fréquentation du site ;*
- *Bon état de conservation de l'habitat « Récifs » ;*
- *Manque de connaissances sur les mammifères marins, notamment le Marsouin commun.*

Dans le but de pouvoir identifier les enjeux de conservation du site, M. Jérôme Jourdain propose aux membres du GT une méthode d'indentification adaptée au site du Plateau de Rochebonne. Cette méthode est inspirée des méthodes établies sur des sites mixtes et terrestres. Elle se décompose en trois étapes :

- La première est l'analyse de l'importance du site par rapport au réseau Natura 2000 pour un habitat ou une espèce donnée, c'est-à-dire définir une valeur patrimoniale de ces habitats ou espèces ;
- La seconde est la définition de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, étape déjà réalisée dans le cadre du marché national de l'AAMP, sous critères du MNHN ;
- La troisième étape est l'analyse des pressions potentielles des activités humaines sur l'habitat « Récifs » et les deux espèces de mammifères marins.

Au final, le but de cette méthode est de combiner ces différents éléments avec les pratiques réellement exercées sur le site : l'état des lieux socio-économique, l'état des lieux écologique et les caractéristiques générales, du site et des activités, ce qui permet *in fine* d'identifier les enjeux de conservation.

- Première étape : valeur patrimoniale du site

↳ *Les espèces Grand dauphin et Marsouin commun*

L'état des connaissances est inégal entre les deux espèces. Pour le Grand dauphin, M. Jérôme Jourdain explique que des analyses de données d'observations datant de 1976 à 2010 ont permis d'identifier une zone de concentration de l'espèce au nord du site. On sait également que sa population à l'échelle du sud du golfe de Gascogne est en augmentation. En ce qui concerne le Marsouin commun, cette espèce est présente sur le site, mais en raison de sa faible détectabilité par les moyens mis en œuvre actuellement, les données sont très limitées.

Ce qu'il est important de connaître, c'est l'intérêt du site pour ces espèces : caractériser au mieux cette zone de concentration, savoir à quelle phase de leur cycle de vie elles vont venir sur le site, etc. d'autant plus que ce sont des espèces très mobiles. Il est nécessaire de définir si les individus présents sur le site représentent un unique groupe installé, dépendant du Plateau de Rochebonne, des individus qui en dépendent à un stade de leur développement ou à une période particulière ou encore des individus qui y viennent de temps en temps.

**M. Jérôme Jourdain** précise qu'à la fin de l'état des lieux, le CNPMM a demandé au bureau d'étude en charge du diagnostic écologique d'apporter des éléments de réponses. De plus, le programme PACCOM (programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins), lancé par l'AAMP

en 2011, pourra fournir des données supplémentaires sur les deux espèces, notamment le Marsouin commun. Les premiers résultats de ce programme sont attendus pour 2013.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier**, de la DREAL Poitou-Charentes, explique que le Docob est un document non-figé, un processus itératif. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme PACCOM seront intégrés au Docob et pourront compléter les actions existantes ou conduire à la définition de nouvelles actions permettant de répondre aux objectifs Natura 2000.

#### ↳ *L'habitat « Récifs »*

L'analyse des données écologiques permet néanmoins d'attribuer certaines caractéristiques aux habitats rocheux du site et d'en définir une valeur patrimoniale. Des critères ont été retenus et analysés : typicité des roches, originalité, représentativité, flore et faune patrimoniales et état de conservation. Le croquis d'une tête de roche a servi de support au chargé de mission pour présenter ces différents critères.

Le croisement de ces critères a permis de définir un gradient patrimonial entre les hauts fonds (à forte valeur patrimoniale) et le plateau rocheux situé au nord du site (à très forte valeur patrimoniale).

- Seconde étape : l'état de conservation du site

Pour l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs », le rapport de la France à la commission européenne (CE) en 2007 faisait part d'un état de conservation « défavorable inadéquat », c'est-à-dire ni mauvais ni bon, mais que les connaissances de l'époque ne permettaient pas de statuer sur cet état à l'échelle du domaine biogéographique atlantique. Au Formulaire Standard de Données (FSD), base de données sur les sites Natura 2000, version officielle transmise par la France à la CE, cet état de conservation à l'échelle du site a été qualifié de bon en 2008 (à dire d'experts) avec les données existantes de l'époque. Avec les prospections scientifiques menées entre 2010 et 2011 sur le site, cet état de conservation a également été jugé de bon, voire très bon.

En ce qui concerne les espèces de mammifères marins, les données existantes étaient insuffisantes pour qualifier un état de conservation à l'échelle du domaine biogéographique atlantique : il a été qualifié comme « inconnu » en 2007. Le FSD mentionne quant à lui un état de conservation qualifié de « bon » à l'échelle du site en 2008 (population non-isolée et estimée < à 2 % de la population nationale). Les investigations scientifiques récemment menées sur le site sont insuffisantes pour le moment pour permettre aux experts nationaux d'estimer un état de conservation à l'échelle du site.

- Troisième étape : analyse des pressions potentielles des activités sur l'habitat « Récifs » et les espèces de mammifères marins.

**M. Jérôme Jourdain** présente ensuite, sous forme de tableaux croisés, les pressions potentielles telles que présentées dans les référentiels technico-économiques (RTE) réalisés par l'Agence des Aires Marines Protégées pour aider les opérateurs Natura 2000 dans la gestion des sites. Ces RTE fondent ainsi la base de la réflexion à mener.

#### ↳ *Sports et loisirs en mer*

En présentant l'extrait du RTE « sports et loisirs en mer », M. Jérôme Jourdain précise que toutes les pressions potentielles ne sont pas identifiées. Ainsi il propose d'ajouter les « contaminations aux hydrocarbures » dans la liste des pressions potentielles.

**M. Jean-Pierre Léauté**, de la station Ifremer de La Rochelle, indique que les pressions potentielles liées à l'activité de plongée sous-marine sont les mêmes que pour la pêche sous-marine, à savoir l'interaction des usagers avec les habitats rocheux.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** précise que ces pressions potentielles sont extraites du RTE qui, comme son nom l'indique, est un référentiel adaptable aux particularités de chaque site Natura 2000. Ces RTE sont là pour amorcer la discussion.

**M. Bernard Plisson**, représentant du Grand Port Maritime de La Rochelle, intervient au sujet des contaminations aux hydrocarbures qu'il est difficile à appréhender à l'échelle d'un site : elles concernent l'ensemble du domaine maritime, même constat pour les macro-déchets.

**M. Jérôme Jourdain** explique ensuite que l'intérêt pour identifier les enjeux est d'adapter ces pressions au site en analysant chaque activité réellement pratiquée : caractéristiques, période de fréquentation, fréquence et intensité des embarcations utilisées.

Il présente ainsi un tableau synthétisant ces critères pour les activités de sports et loisirs en mer. Sans surprise, ces activités fréquentent peu le site du Plateau de Rochebonne (conditions météorologiques défavorables, dangerosité du site) et les embarcations ne s'ancrent pas sur le site pour des questions de sécurité.

Le croisement des pressions potentielles aux caractéristiques générales des activités pratiquées sur le site permet de retenir les pressions à prendre en compte. M. Bernard Plisson précise le fait que ce sont bien des pressions à prendre en compte plutôt que des pressions avérées.

Ainsi, les pressions à prendre en compte pour les sports et loisirs en mer sont :

- *négligeables pour l'habitat « Récifs » ;*
- *le dérangement des mammifères marins ;*
- *les macro-déchets et contaminations aux hydrocarbures.*

**M<sup>me</sup>. Amélie Boué**, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), indique qu'il serait intéressant de dissocier les contaminations aux hydrocarbures diffuses et accidentelles.

#### *Pêche professionnelle*

**M. Jérôme Jourdain** présente ensuite l'extrait du RTE « pêche professionnelle ». Comme pour les « sports et loisirs en mer », il précise que toutes les pressions potentielles ne sont pas identifiées et propose d'ajouter les « contaminations aux hydrocarbures », le « dérangement » des mammifères marins et les « macro-déchets » dans la liste des pressions potentielles.

**M<sup>me</sup>. Amélie Boué** ajoute qu'il existe des impacts indirects non-mentionnés dans les pressions à prendre en compte. Elle indique qu'il serait pertinent de s'intéresser aux impacts des activités de pêche sur le réseau trophique des mammifères marins, notamment le Grand dauphin.

**M<sup>me</sup>. Nolwenn Gace – Rimaud**, chargée de mission Pêcheurs de Bretagne et représentante du CCR-Sud, indique qu'une réflexion plus générale est à mener sur le Grand dauphin. Il faut faire apparaître ce sujet dans le Docob mais la réflexion sur cette espèce doit se faire à une autre échelle en mer. La DCSMM, par son plan d'action pour le milieu marin (PAMM) a pour objectif de traiter ce sujet, notamment les captures accidentelles, à l'échelle du golfe de Gascogne.

**M. Jackie Plataut** rappelle par ailleurs que les captures accidentelles, comme ce nom l'indique, sont involontaires.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** explique que la réflexion à une échelle plus globale ne doit pas occulter les analyses et actions qui pourraient être menées à des échelles plus locales au niveau de zones de concentration.

**M. Jérôme Jourdain** précise qu'il existe déjà des réglementations quant à la problématique des captures accidentelles de mammifères marins : des mesures ont été mises en place dans le cadre de la PCP dont des programmes de surveillance. Un arrêté datant de l'été 2011 va rendre obligatoire la déclaration des captures accidentelles, lorsqu'un organisme de recherche sera mis en place pour collecter les informations.

**M. Jérôme Jourdain** récapitule les différentes étapes d'analyse et propose les premières lignes d'action à mener pour répondre aux objectifs de la démarche Natura 2000. Ces lignes d'action sont les suivantes :

- *maintenir le bon état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs » ;*
- *acquérir de nouvelles connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire « Grand dauphin » et « Marsouin commun » ;*
- *captures accidentelles ;*
- *macro-déchets ;*
- *contaminations aux hydrocarbures.*

**M<sup>me</sup>. Nolwenn Gace – Rimaud** ajoute que le Centre de la mer de Biarritz, prestataire du bureau d'études Créocéan pour la réalisation du diagnostic écologique, conclut que la population du Grand dauphin est en augmentation significative dans le secteur sud du golfe de Gascogne. Elle préconise également d'obtenir des connaissances supplémentaires pour savoir si l'on peut confirmer ou infirmer la présence d'une zone de concentration du Grand dauphin au nord du site et apprécier la présence du Marsouin commun.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** s'interroge sur la pertinence de l'échelle du sud du golfe de Gascogne pour évaluer les tendances démographiques de cette espèce dont la distribution est beaucoup plus large.

**M. Jérôme Jourdain** rappelle également que des lignes d'actions qui seront proposées dans le Docob pourront être modifiées en fonction des connaissances à venir.

**M<sup>me</sup>. Amélie Boué** souhaite alors savoir si des données sur le réseau trophique du Grand dauphin seront disponibles ? Elle ajoute que le site du Plateau de Rochebonne semble être un site d'importance pour le bar, espèce pouvant jouer un rôle dans le régime alimentaire du Grand dauphin.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** répond que le programme PACCOM a pour principaux objectifs d'obtenir des données de répartition et de quantification des mammifères et oiseaux marins. Concernant la zone de concentration de Grand dauphin, elle est le fruit de l'analyse de données issues de plus de 30 ans d'observation toutes saisons confondues, constituant d'ores et déjà un jeu de données conséquent. Le programme PACCOM porte lui sur l'acquisition de données par des campagnes d'observations aériennes sur l'ensemble de la façade en hiver et en été de fin 2011 à mi 2013. L'analyse permettra pour ces périodes de prédire des zones de distribution. Les données relatives aux régimes alimentaires ne seront donc pas traitées par ce programme. Elle demande à M. Jean-Pierre Léauté si un programme ou une thèse a été/ou est réalisée par l'Ifremer à ce sujet en plus du travail réalisé par le CRMM ?

**M. Jean-Pierre Léauté** rappelle que la thèse réalisée en 2010 sur « les stratégies alimentaires et énergétiques de la prédation chez les mammifères marins » (M. Jérôme Spitz - CRMM) a été menée sur un secteur bien plus vaste que le Plateau de Rochebonne qui est l'Atlantique nord-est. Il ajoute que les mammifères marins sont des espèces très mobiles, que la taille du site Natura 2000 ne permet pas d'avoir des données précises sur le régime alimentaire de ces espèces à cette échelle.

**M. Jérôme Jourdain** propose ensuite d'identifier les enjeux du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne. Il soumet aux membres du GT les propositions suivantes :

- Enjeu de conservation :
  - ↳ Assurer la pérennité des habitats et espèces d'intérêt communautaire

L'ensemble des membres du GT souhaite reformuler cet enjeu en :

**Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site**

- Enjeux socio-économiques :
  - ↳ Maintenir l'attractivité du site (richesse et mosaïque du patrimoine naturel)
  - ↳ Garantir la pratique d'activités favorables au maintien d'un bon état de conservation du site

L'ensemble des membres du GT souhaite reformuler ces enjeux en :

**Maintenir l'attractivité du site par la conservation de la richesse et de la mosaïque du patrimoine naturel**

**Garantir la pratique d'activités compatibles avec le maintien d'un bon état de conservation du site**

**M. Jérôme Jourdain** propose également de définir des enjeux propres à la vie du site et à la mise en œuvre du Docob :

**Assurer le suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs du site**

**Promouvoir l'appropriation de la démarche et des enjeux par les usagers**

**M<sup>me</sup>. Nolwenn Gace – Rimaud** s'interroge sur l'efficacité de dissocier un enjeu de communication de l'animation du site, le tout pouvant constituer un seul enjeu d'animation.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** répond que l'animation du site correspond à la mise en œuvre du Docob, c'est-à-dire assurer la mise en place des outils de gestion (contrat, charte, etc.), leur suivi, la gestion des finances, etc. Les actions de communication sont importantes pour fédérer les usagers au site et le faire vivre.

**M. Jérôme Jourdain** poursuit la discussion en introduisant la prochaine étape qu'il convient de réaliser pour élaborer le Docob : définir les objectifs de développement durable du site. Il précise que ces objectifs doivent être définis afin d'assurer la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires et répondre aux enjeux précédemment identifiés.

Les objectifs de développement durables sont de deux types : des objectifs généraux, permettant de répondre à l'ensemble des enjeux identifiés, déclinés en objectifs opérationnels, dont découleront directement les propositions d'actions de gestion.

Il propose ensuite un exemple de définition d'un objectif de développement durable répondant à l'enjeu de conservation défini ci-dessus et, les objectifs opérationnels et actions de gestions pouvant être mises en œuvre.

Cette étape de définition des objectifs de développement durable sera à l'ordre du jour du second groupe de travail. M. Jérôme Jourdain propose de fixer la date du second GT Gestion dans la première quinzaine du mois d'avril 2012. Il précise qu'un document de travail contenant des objectifs de développement durable sera proposé aux invités pour en débattre au second GT.

**M. Jérôme Jourdain** clôture la réunion en remerciant les participants.

Fin de la réunion : 12h30

Liste des présents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
<b>Administration d'Etat et organismes publics</b>			
Nathalie METZLER	AAMP	Responsable antenne Atlantique	<i>Excusée</i>
Alde GRANDPIERRE	DDTM 17	Représentant	<b>Présent</b>
Matthieu BRUNET	DDTM 17	Service eau et biodiversité	<b>Présent</b>
Pascal NAULLEAU	DDTM/DML 85	Chargé de mission environnement marin	<i>Excusé</i>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	<i>Excusée</i>
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	<b>Présent</b>
Tiphaine RIVIERE	Mission d'étude PNM Pertuis Gironde	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
<b>Collectivités territoriales</b>			
Philippe DEVALENCE	Conseil Général Charente-Maritime		<b>Présent</b>
Valérie PEREIRA-MARTINEAU	Conseil Général de la Vendée	Chef du service Environnement	<i>Excusée</i>
<b>Socio-professionnels</b>			
Alice KHAYATI	CDPMEM 33	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	<b>Présent</b>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	<b>Présent</b>
José JOUNEAU	CRPMEM Pays de la Loire	Président	<b>Présent</b>
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Michel CROCHET	CRPMEM Poitou-Charentes	Président	<b>Présent</b>
Gwennaëlle DANIEL	CRPMEM/LPO Aquitaine	Chargée de mission N2000	<b>Présente</b>
Alain GAZEILLE	FFPM	Président Poitou-Charentes	<i>Excusé</i>
Annick DANIS	FNPPSF	CPML 17 - Représentante	<i>Excusée</i>
Jackie PLATAUT	FNPPSF	ANB Bourgenay - Représentant	<b>Présent</b>
Guy PERRETTE	FNPPSF	Représentant	<i>Excusé</i>
Patrick BRAME	FNPSA	Secrétaire Ligue Aquitaine Poitou-Charentes	<i>Excusé</i>
Bernard PLISSON	Grand Port Maritime de la Rochelle	Pôle environnement	<b>Présent</b>
Nolwenn GACE RIMAUD	PMA	Représentante	<b>Présente</b>
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	<i>Excusé</i>
<b>Associations et experts scientifiques</b>			
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	<i>Excusée</i>
Jean-Pierre BOISNARD	France Nature Environnement		<i>Excusé</i>
Elise PETRE	WWF	Chargée de projet pêche durable	<i>Excusée</i>
Fabien MERCIER	LPO	Chargé de mission	<b>Présent</b>
Amélie BOUE	LPO	Responsable programme FAME	<b>Présente</b>